



La solution complète pour la santé auditive des professionnels exposés au bruit



Développé par HearingProTech®

## CAPA® Contrôle de l’Affaiblissement des Protections Auditives

Avec CAPA, vérifiez que les protections auditives de vos collaborateurs :

- ✓ Atténuent efficacement le bruit
- ✓ Sont conformes à la certification CE

Une protection auditive est efficace si elle est **parfaitement adaptée à son utilisateur** et à son **environnement de travail**.

En tenant compte de ces éléments, vous vous assurez que votre collaborateur ne se retrouve pas en situation de risque du fait d’un affaiblissement inadapté : atténuation insuffisante ou atténuation excessive (cf. norme EN-458).

### Pour 3 vous essentiels

- **Universel** : CAPA contrôle tous les intra-auriculaires. Une base de données recense plus de 400 protecteurs avec leurs affaiblissements prévus par la certification CE.
- **La simplicité de mise en oeuvre** : une tablette avec CAPA, un casque audio et 5 minutes suffisent pour délivrer un certificat d’efficacité des protections.
- **Le suivi de vos tests** : gérez vos tests et imprimez vos certificats de conformité directement depuis votre espace clients.

## Grâce à CAPA :

- ✓ Vous **contrôlez la bonne mise en place** de vos bouchons jetables.
- ✓ Vous **mesurez l’efficacité** de vos protections auditives sur mesure.
- ✓ Vous **faites des économies** en ne renouvelant que les protections qui le nécessitent.

## Obligation de contrôle dans plusieurs pays de l’Union Européenne



En Allemagne et en Suisse, la législation demande aux entreprises de contrôler l’efficacité des protections auditives sur mesure **lors de leur mise en place puis tous les 3 ans**. Avec la solution CAPA, l’efficacité de vos protecteurs est prouvée grâce au **certificat délivré** suite au test.

En France, vous pouvez d’ores et déjà vous préparer aux prochaines recommandations du « Compte Prévention Pénibilité » et évaluez l’affaiblissement de vos protecteurs auditifs.



## Votre certificat d'efficacité

Pour chaque test, vous pouvez télécharger un certificat d'efficacité. Il prouvera qu'à la date du test, votre collaborateur dispose d'une protection efficace, qui, portée 100% du temps d'exposition au bruit, le protégera parfaitement.

Stockez les informations dans le dossier du personnel pour vous préserver des conséquences juridiques et financières en cas de surdités professionnelles.

CAPA		Certificat de conformité garantissant l'affaiblissement d'un protecteur individuel contre le bruit	
Nom :	COUPE	Groupes :	Groupes 2
Prénoms :	MATHIEU	Cette interne :	
Protecteur utilisé :	QIC01 QIC23	Fabriqué(e) :	Laboratoire COTRAL
Date du test :	26/05/2016	Heure du test :	14:04
Conformité protecteur gauche :	CONFORME	Conformité protecteur droit :	CONFORME
Affaiblissement mesuré (PAB) (a) :	23 dB	Affaiblissement mesuré (PAB) (a) :	23 dB
Niveau d'exposition maximum (a) :	99 dB(A)		
Identifiant :		Nom de protection :	
Nom de l'entreprise :		Nom de l'entreprise :	
Nom de son représentant :		Nom de son représentant :	
Date :		Date :	
Signature :		Signature :	

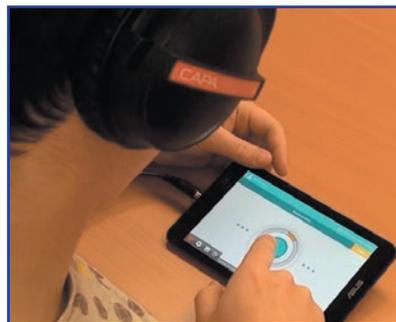
Pour télécharger vos certificats d'efficacité, rendez-vous sur votre espace client sur [www.cotral.com](http://www.cotral.com), rubrique « Gérez votre personnel équipé » puis « Liste des tests CAPA » et retrouvez l'ensemble de vos tests effectués.

## Déroulement d'un test CAPA

### > Le matériel



### > Le test



Un test CAPA, c'est comme un audiogramme, pendant environ **5 minutes**, des stimuli sonores sont envoyés dans les oreilles du salarié.

Dans un premier temps, en gardant ses protections auditives dans les oreilles et dans un second temps, en les enlevant.

CAPA compare ensuite les deux résultats et définit si les protections sont efficaces ou non :



➡ **Si le test est bon :**

Vous obtenez le certificat d'efficacité.

➡ **Si le test n'est pas bon :**

Vous renouvelez uniquement les protections jugées inefficaces.

## Avec CAPA, effectuez vos tests en toute autonomie !

Vous recevez votre tablette CAPA, avec un minimum de 10 crédits et vous réalisez vous-même vos tests d'efficacité et imprimez le certificat d'efficacité.

Et si vous préférez qu'un technicien se charge de réaliser les tests d'efficacité de vos protections auditives, avec **CAPA by Cotral**, votre Technicien de Prévention se déplace dans vos locaux pour les réaliser.

